**Le communautaire en chiffres**

**Le portrait du milieu**

* On recense actuellement près de 8 000 groupes communautaires[[1]](#footnote-1).
* 72 000 personnes[[2]](#footnote-2) travaillent dans les organismes communautaires et autonomes. C’est plus que le secteur de l’agriculture (58 000) et de la foresterie réunis (12 000) et aussi, plus que le personnel de l’ensemble des universités au Québec (63 000).
* On estime à plus de 80 % le pourcentage de femmes dans les organismes communautaires[[3]](#footnote-3).
* Selon l’enquête du CSMO, 64 % des personnes salariées ont un diplôme collégial (35 %) ou universitaire (29 %). Ce n’est donc pas un problème de scolarité qui explique les faibles conditions de travail.
* Les travailleuses et les travailleurs du communautaire ont en moyenne sept ans d’ancienneté dans les organismes communautaires. Dans les postes de direction ou de coordination, cette moyenne est de 11 ans[[4]](#footnote-4).

**Des conditions de travail à améliorer impérativement**

* Seulement 6 925 personnes[[5]](#footnote-5) sont membres du fonds de retraite du communautaire sur les 72 000 qui y travaillent (i.e. moins de 10 %).
* Pour une majorité de travailleuses, elles n’ont pas d’assurance collective et ne peuvent envisager une retraite à cause de leur pauvreté – Un salaire communautaire c’est quand même mieux que le Supplément de revenu garanti. Pourtant, dans de nombreux cas, leur état de santé leur permet difficilement de poursuivre leur vie active.
* Selon une étude réalisée par la Direction régionale de santé publique de l’Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, un peu plus de 50 % des travailleuses et travailleurs en milieu communautaire de la région de Québec vivent une grande détresse psychologique, alors que ce taux se situe autour de 20 % dans la population générale[[6]](#footnote-6).
* Selon le CSMO, le salaire moyen est de 18,54 $ de l’heure. Malgré cela, il y a un écart de 6,40 $ de l’heure avec le salaire horaire moyen au Québec qui est de 24,94 $[[7]](#footnote-7). Bref, les travailleuses du communautaire ne gagnent que 74 % du salaire horaire moyen.
* Par comparaison, en 2016, le salaire horaire moyen des travailleuses et travailleurs sociaux étaient de 28,97 $[[8]](#footnote-8).

**Le financement communautaire pour des salaires décents : loin d’être une priorité gouvernementale**

* La campagne « Engagez-vous pour le communautaire » porté par l’ensemble du mouvement communautaire, estime à 475 millions de dollars le manque à gagner des organismes communautaires de tous les secteurs[[9]](#footnote-9). (Donc, en complément des 976,9 millions de dollars versés en 2015 par quinze ministères et douze organismes gouvernementaux)[[10]](#footnote-10).
* Le gouvernement fait la sourde oreille aux revendications financières des groupes et ce, depuis plusieurs décennies.
* Pourtant, 84 % [[11]](#footnote-11) de la population appuie l’idée d’un financement adéquat des groupes.
* En moyenne, le financement des organismes communautaires provient à 60 % du gouvernement du Québec[[12]](#footnote-12). Dans certains secteurs, notamment celui de la santé et des services sociaux, la contribution gouvernementale représenterait plus de 80 % du financement des groupes.

**Un milieu encore peu organisé pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs**

* Selon le comité sectoriel de main d’œuvre en économie sociale et en action communautaire, le taux de syndicalisation de ce secteur - majoritairement féminin- est de 5 %[[13]](#footnote-13).
* En comparaison, le secteur de la construction -majoritairement masculin- est syndiqué à 55 %[[14]](#footnote-14).
* Dans l’industrie de la construction, on retrouve 25 736 employeurs différents en 2016[[15]](#footnote-15) pour des compagnies : des plus petites aux plus grandes. Ce grand nombre n’a jamais empêché ces travailleuses et travailleurs d’avoir collectivement leur mot à dire sur leurs conditions de travail.
* Certaines données laissent entendre qu’il en coûterait 3 $ en services syndicaux pour chaque dollar reçu en cotisation si on appliquait le modèle ouvrier au secteur communautaire. Aucune organisation syndicale ne peut emprunter cette voie.
* C’est un secteur important de la main d’œuvre au Québec mais il est impossible pour ces travailleuses et travailleurs de se syndiquer parce que leurs groupes sont trop petits et que le Code du travail n’est pas adapté à leur réalité.

**Mais avec l’ATTACA, ça va changer!**

La bonne porte, c’est l’État. Que l’État assume ses responsabilités de donner des subventions qui couvrent de bons salaires[[16]](#footnote-16). Rappelons que le gouvernement du Québec dispose d’un surplus de 2,4milliards de dollars[[17]](#footnote-17). Il a donc toutes les marges de manœuvre pour corriger cette injustice flagrante. Les travailleuses et les travailleurs du communautaire méritent d’être respectés!

**L’Alliance, une solution collective!**

1. Ces données n’incluent pas le secteur de l’économie sociale. [↑](#footnote-ref-1)
2. Comité sectoriel de main d’œuvre en économie sociale et en action communautaire (csmo) (2015). *Faits saillants, enquête 2015*, [en ligne]. [csmoesac.qc.ca/sites/default/files/files/d-4429\_synthese\_des\_reperes-v04b.pdf]. [↑](#footnote-ref-2)
3. Centre de formation populaire et relais-femmes (2005). *Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère*, [en ligne] (octobre). [lecfp.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2005-travail.pdf]. [↑](#footnote-ref-3)
4. Comité sectoriel de main d’œuvre en économie sociale et en action communautaire (csmo) (2015). *Faits saillants, enquête 2015*, [en ligne]. [csmoesac.qc.ca/sites/default/files/files/d-4429\_synthese\_des\_reperes-v04b.pdf]. [↑](#footnote-ref-4)
5. Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. [↑](#footnote-ref-5)
6. alpabem [s.d.]. *Travailler dans le communautaire oui, mais à quel prix*, [en ligne]. [alpabem.qc.ca/travailler-dans-le-communautaire-oui-mais-a-quel-prix/] (consulté le 9 octobre 2018). [↑](#footnote-ref-6)
7. Institut de la statistique du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/tra_remuneration.htm>, site consulté le 14 octobre 2018. [↑](#footnote-ref-7)
8. Emploi Québec (2017), *guide des salaires selon les professions au Québec, édition 2017*, [en ligne]. [emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx\_fceqpubform/00\_imt\_guide-salaires-professions\_2017.pdf]. [↑](#footnote-ref-8)
9. Nadeau, Jean-françois (2018) « les organismes communautaires réclament 475 millions $ », *Radio-Canada*, [en ligne] (7 février). [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1082641/manifestation-organismes-communautaires-financement-gouvernement-quebec]. [↑](#footnote-ref-9)
10. Québec, ministère du travail, de l’emploi et de la solidarité sociale, *statistique sur l’action communautaire, données de 2014-2015*, [en ligne]. [mtess.gouv.qc.ca/statistiques/action-communautaire/] [↑](#footnote-ref-10)
11. Réseau Québécois de l’action communautaire autonome (rq-aca (2017), *l’observateur, résultats omnibus* *septembre 2017*, [en ligne]. [rq-aca.org/wp-content/uploads/rqaca\_omnibus\_rapportfinal.pdf]. [↑](#footnote-ref-11)
12. Institut de recherche et d’information socio-économique (2013), *les organismes communautaires- financement et évolutions des pratiques*, [en ligne]. [bv.cdeacf.ca/documents/pdf/horscollection/163615.pdf]. [↑](#footnote-ref-12)
13. Comité sectoriel de main d’œuvre en économie sociale et en action communautaire (csmo) (2015). *faits saillants, enquête 2015*, [en ligne]. [csmoesac.qc.ca/sites/default/files/files/d-4429\_synthese\_des\_reperes-v04b.pdf]. [↑](#footnote-ref-13)
14. Institut de la statistique du Québec (2017). [*Taux de présence syndicale, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d’œuvre et de l’emploi, Québec, Ontario et Canada*](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/presence-syndicale/presence_syndicale.html), [en ligne]. [stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/presence-syndicale/presence\_syndicale.html]. [↑](#footnote-ref-14)
15. Commission de la construction du Québec (2016), statistiques annuelles de l’industrie de la construction 2016, [en ligne]. [ccq.org/~/media/pdf/recherche/statistiqueshistoriques/2016/intro\_faits\_saillants\_2016\_tableaux.pdf]. [↑](#footnote-ref-15)
16. Deslauriers, jean-pierre et renaud paquet. (2003). *travailler dans le communautaire*, sainte-foy, presses de l'université du Québec, 160 p. [↑](#footnote-ref-16)
17. La presse (2018). «  surplus de 2,4 milliards $ pour le Québec », *la presse*, [en ligne] (22 juin). [lapresse.ca/affaires/economie/quebec/201806/22/01-5186914-surplus-de-24-milliards-pour-le-quebec.php]. [↑](#footnote-ref-17)